

FICHE TECHNIQUE

LES VERSEMENTS	LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE
<p>Versements libres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Versement initial : 1 000 Euros minimum. - Versement initial si VLP dès la souscription : 1 000 Euros minimum. - Versements complémentaires : 450 Euros minimum. - Minimum par support : pas de minimum. <p>Versements libres programmés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle. - Montant minimum : 75 euros/mois, 225 euros/trimestre, 450 euros/semestre, 900 euros/an. - Minimum par support : pas de minimum - Dates de prélèvement : le 5 ou le 20 du mois 	<p>Avance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à tout moment, minimum 1000 €, maximum 60 % de la valeur du contrat. <p>Rachat partiel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à tout moment - Montant minimum : 500 Euros. - Solde minimum après rachat : 1000 Euros. <p>Rachat total</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à tout moment. <p>Rachats partiels programmés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à tout moment après expiration du délai de renonciation. - Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle. - Montant minimum : 100 Euros quelle que soit la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle). - la valeur du contrat doit rester supérieure à 1000 Euros.
LES FRAIS	LES OPTIONS DE GESTION
<p>Frais sur versements (initiaux, libres, programmés) : néant</p> <p>Frais d'arbitrage : néant</p> <p>Frais d'arbitrages automatiques : néant</p> <p>Frais de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds Euros : 0,60 % par an. - Fonds en Unités de Compte : 0,60 % par an (prélèvement mensuel). 	<p>Dynamisation des plus-values</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à l'issue de la période de renonciation - Périodicité : annuelle (le 15/02 de l'année suivant l'exercice écoulé). - Supports de dynamisation : au choix des UC <p>Sécurisation des plus-values</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à l'issue de la période de renonciation - Seuil de plus values : minimum 5 % avec pas de 1 %. - Périodicité : quotidienne - Supports de sécurisation : support en Euros. <p>Rééquilibrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à l'issue de la période de renonciation - Périodicité : le 1^{er} jour de chaque trimestre civil <p>Stop Loss</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possible à l'issue de la période de renonciation - Seuil de plus values : minimum 5 % avec pas de 1 %. - Périodicité : quotidienne - Supports de sécurisation : support en Euros
LES ARBITRAGES	COMBINAISON SÉCURISATION DES PLUS-VALUES / STOP LOSS
<p>Montant minimum : 500 Euros.</p> <p>Possible après le délai de renonciation</p> <p>Solde par support après réalisation : sans condition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possible à l'issue de la période de renonciation
LES DATES D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉSINVESTISSEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> - Versements : J + 3 (jours ouvrés, J = date d'encaissement par la compagnie). - Rachats : J + 3 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie). - Arbitrages : J + 3 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie). 	